

**Hé!**

**MONTEZ À BORD.  
ON FAIT LE BILAN.**

**2**  
**vercorin**  
SI PROCHE. SI NATURE.



# TABLE DES MATIÈRES

<b>MOT DU PRÉSIDENT</b>	<b>3</b>
<b>ORGANISATION</b>	
Actionnariat	4
Organigramme	5
<b>RAPPORT D'ACTIVITÉS</b>	
Exploitation	6
Nouveau téléphérique	6
Transport	8
Restauration	10
Evolution du capital-actions	11
<b>RAPPORT FINANCIER</b>	
Commentaires	12
Compte de Pertes & Profits	13
Bilan	14
Immobilisations	15
Annexes aux comptes	16
<b>ORGANE DE RÉVISION</b>	<b>18</b>
<b>CONVOCATION AG</b>	<b>19</b>

# LE MOT DU PRÉSIDENT

- KILIAN SIGGEN -

## PATIENCE AVANT LE RENOUVEAU

Chères actionnaires, Chers actionnaires,

Notre vénérable installation souffle une bougie supplémentaire et voit son exploitation, une fois encore, prolongée. L'attente de sa successeuse met notre patience à l'épreuve.

Les oppositions et recours déposés contre la décision communale relative au plan d'affectation des zones (PAZ) ont retardé de plusieurs années le traitement du dossier de construction par l'Office fédéral des transports (OFT). Depuis l'entrée en force de cette décision, le dossier technique de la nouvelle installation complété, conformément aux exigences de l'OFT, leur a été transmis. Des demandes complémentaires ont par la suite été formulées par l'OFT, nécessitant un important travail de recherche et de développement.

Ces années de délai n'ont toutefois pas été perdues. Elles ont permis d'intégrer des améliorations significatives au projet de la nouvelle installation. Nous pourrions ainsi bénéficier d'un système de fonctionnement autonome (ORO), offrant notamment la possibilité d'étendre les heures d'exploitation, par exemple en soirée. Cette avancée majeure implique cependant certains ajustements techniques.

Afin de respecter pleinement la loi sur l'égalité pour les personnes handicapées (LHand) et de permettre l'arrêt simultané des cabines à Briey, les ingénieurs de Garaventa ont dû concevoir un système sur mesure assurant le maintien de la tension des câbles pendant cette phase d'arrêt. Cette technologie innovante, développée pour une installation pionnière dans ce domaine, a nécessité plusieurs mois de travail.

Si cela a contribué à allonger encore les délais, les bénéfices à long terme pour l'exploitation et l'utilisation de notre téléphérique justifieront largement ces efforts.

D'autres points, de moindre ampleur, ont également émergé lors de la première analyse de l'OFT. Une troisième option d'évacuation a notamment dû être proposée, au cas où les deux premières se révéleraient insuffisantes. En raison de la hauteur de vide sous l'installation sur un tronçon du parcours, une simple évacuation de secours par le bas n'est pas envisageable. Par ailleurs, certaines questions liées à l'aviation civile ont également dû être clarifiées.

À ce jour, le dossier complet, adapté aux dernières exigences de l'OFT, est désormais en leur possession.

Nous espérons qu'une autorisation de construire pourra être délivrée dans les meilleurs délais. La suite de la procédure dépendra d'éventuels recours contre cette décision, susceptibles de prolonger encore le processus avant le début des travaux. Le Conseil d'administration poursuit sans relâche ses efforts afin de réduire autant que possible la durée de cette procédure et de permettre le lancement des travaux dans les meilleures conditions.

Je conclurai en remerciant chaleureusement l'ensemble de nos collaborateurs pour leur engagement tout au long de l'année dans le fonctionnement de notre installation, notre direction pour son soutien constant, ainsi que mes collègues du Conseil d'administration pour leur précieuse collaboration.

Je vous souhaite à toutes et à tous un très bel été.

**Kilian Siggen**

Président du Conseil d'Administration



# ORGANISATION

- ACTIONNARIAT & ORGANIGRAMME -



## ACTIONNARIAT



LE CAPITAL-ACTIONS DE LA SOCIÉTÉ SE MONTE À CHF 770'000.- DIVISÉ EN :



**2'580 ACTIONS**  
**NOMINATIVES ORDINAIRES**  
de Fr. 250.- entièrement libérées  
dont 953 non revenues à la société  
car non transformées en actions  
nominatives



**1'250 ACTIONS**  
**NOMINATIVES PRIVILÉGIÉES**  
de Fr. 100.- entièrement libérées

LA COMMUNE DE CHALAIS EST L'ACTIONNAIRE PRINCIPAL DE LA SOCIÉTÉ AVEC :



**703 ACTIONS**  
**NOMINATIVES ORDINAIRES**



**1'250 ACTIONS**  
**NOMINATIVES PRIVILÉGIÉES**



## ORGANIGRAMME



### - CONSEIL D'ADMINISTRATION -

**KILLIAN SIGGEN**  
Président



**OLIVIER CHANSON**  
Vice-président



**SIMON CRETZAZ**  
Membre



**OLIVIER HUGO**  
Membre, représentant  
des petits actionnaires



**PHILOMÈNE ZUFFEREY**  
Membre

### - ÉQUIPE OPÉRATIONNELLE -

**ARTHUR CLIVAZ**  
Direction



**ARNAUD TILQUIN**  
Responsable  
technique



**CLOÉ COUTURIER**  
Responsable  
finances



**KONSTANTINOS  
EVRENIDIS**  
Exploitation



**SABINE  
GERMANIER**  
Exploitation



**DAVID  
L'HÉRITIER**  
Exploitation



**LAURENT  
MONNERON**  
Exploitation



**LAETITIA  
VERJUX**  
Auxiliaire

# RAPPORT D'ACTIVITÉS

- EXPLOITATION, NOUVEAU TÉLÉPHÉRIQUE, TRANSPORT, RESTAURATION -



## EXPLOITATION

L'année 2025 a été marquée par une interruption de l'exploitation non prévue à partir du 25 octobre à la suite d'un problème intervenu sur l'un des moteurs de l'installation. Cette panne a nécessité le rebobinage du moteur et donc son retour auprès d'un sous-traitant spécialisé. Dans l'intervalle un service de bus de remplacement a été mis en place jusqu'à ce que finalement l'exploitation puisse reprendre le 3 décembre 2025.

Au niveau de la maintenance, compte tenu de la proximité du remplacement de l'installation actuelle, seules les opérations minimales et nécessaires ont été réalisées.



## NOUVEAU TÉLÉPHÉRIQUE

Sur la base des prises de position des différents offices fédéraux concernés tombés en mai et juin 2025, et en particulier de l'Office Fédéral de l'Aviation Civile (OFAC), de nouvelles modifications techniques ont dû être apportées au projet.

De même, l'application stricte de la Loi fédérale sur l'élimination des inégalités, frappant les personnes handicapées, a amené Garaventa à devoir revoir son projet afin d'être totalement compatible avec ce texte.

Ces aménagements ont dû être réalisés sans toucher aux droits des tiers afin d'éviter d'avoir à remettre l'entier du projet à l'enquête publique et d'ouvrir une nouvelle procédure administrative.

Au final, la société attend désormais le dépôt final du projet et la décision d'approbation des plans de la part de l'Office Fédéral des Transports (OFT). Ces décisions pourront ensuite faire l'objet d'un recours, premièrement au Tribunal Administratif Fédéral (TAF), puis au Tribunal Fédéral (TF). Compte tenu de ces éléments, un planning de réalisation de la nouvelle installation est donc difficile à imaginer.





## TRANSPORT



En 2025, et malgré l'arrêt d'exploitation mentionné plus haut, notre installation a enregistré 157'355 passages (-2.14% par rapport à 2024) répartis en :



**85'058 PASSAGES  
à La MONTÉE**  
(contre 86'856 en 2024)

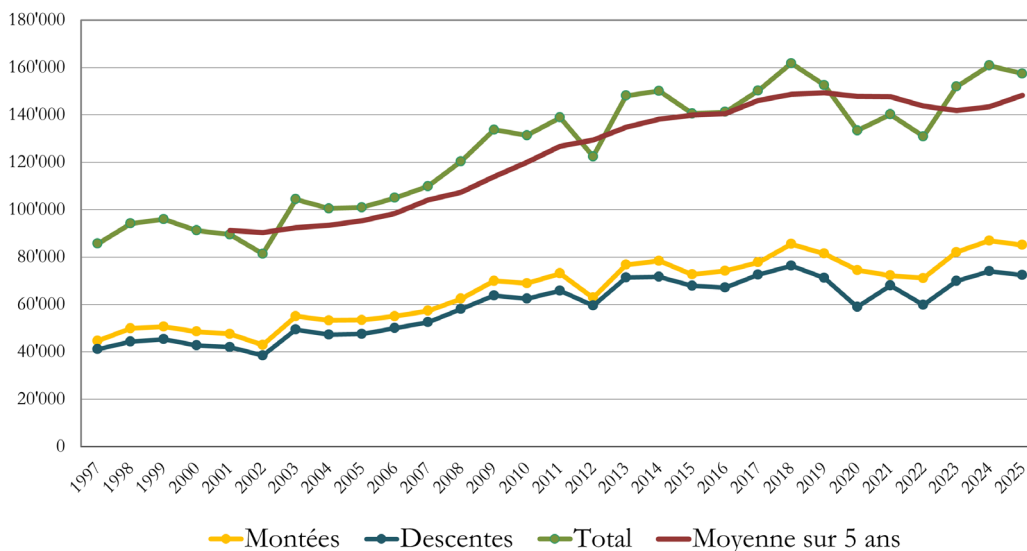


**72'297 PASSAGES  
à La DESCENTE**  
(contre 73'943 en 2024)

Le débit actuel, la vétusté de l'installation et sa sensibilité au vent freinent l'efficacité de cette liaison plaine montagne qui est appelée à devenir un facteur clef du succès futur de notre destination touristique.

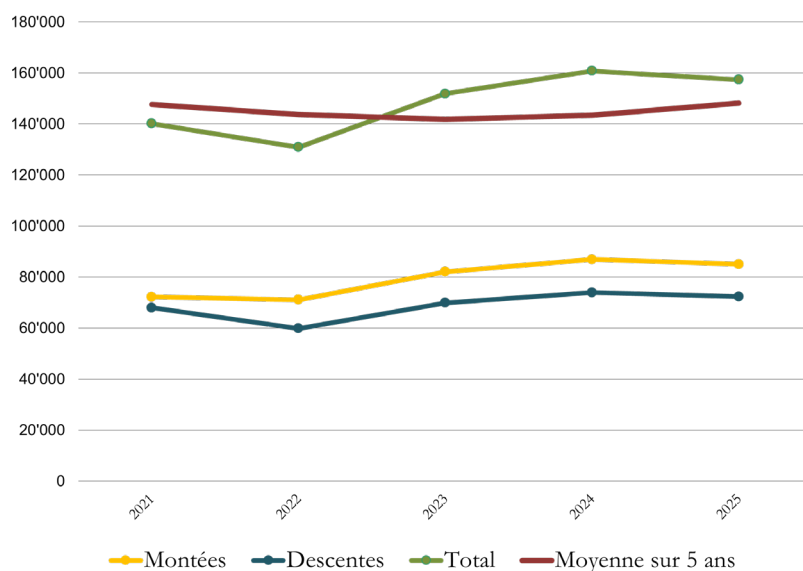
Le graphique ci-dessous représente l'évolution globale du trafic depuis 1997 et confirme l'attrait de cette liaison plaine-montagne :

**Trafic annuel de 1997 à 2025**



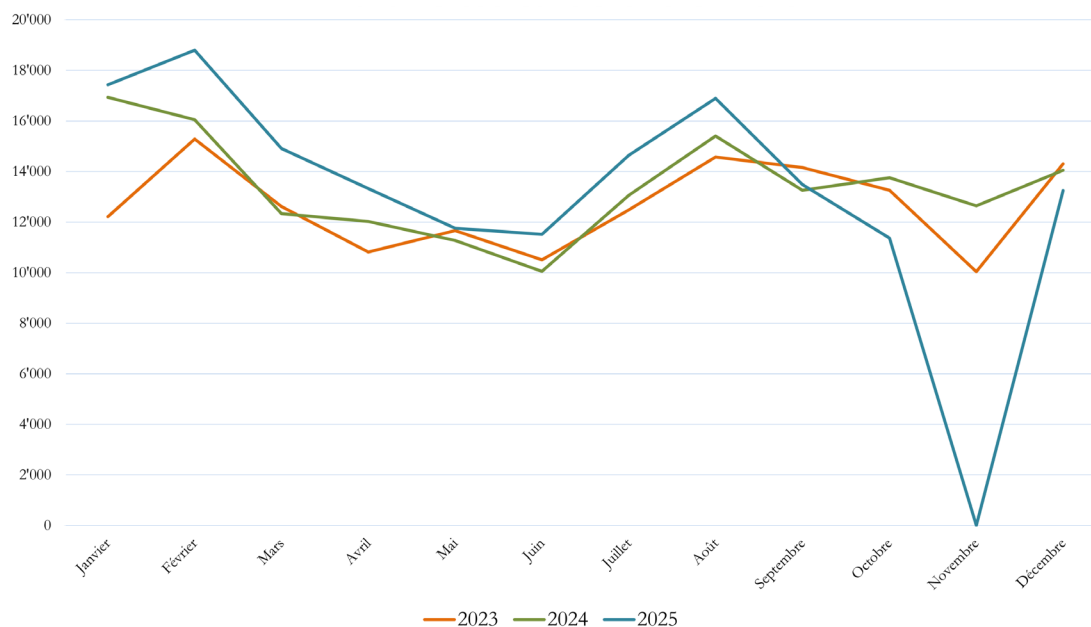
Le graphique ci-dessous représente l'évolution du trafic annuel moyen sur les 5 dernières années :

**Trafic annuel moyen sur 5 ans : 2021 - 2025**



Le graphique ci-dessous présente l'évolution sur 3 ans du trafic mensuel :

**Trafic mensuel sur 3 ans : 2023 - 2025**



La maintenance hebdomadaire et mensuelle a été effectuée conformément aux normes et directives de la branche. Tous les contrôles usuels ont également été réalisés pour garantir une exploitation sûre et conforme à la législation.



## RESTAURATION



Comme annoncé lors de la dernière AG, le bail des gérants du restaurant arrivait à échéance au 30 juin 2025 et les locataires avaient annoncé leur souhait de ne pas le renouveler.

Le Conseil d'administration ne souhaitait pas laisser cet établissement fermé, mais voulait se donner le temps de réfléchir à un nouveau modèle d'exploitation, c'est pourquoi il a décidé de collaborer avec le secteur restauration du domaine skiable. Et après une période de fermeture, notre restaurant a réouvert le 5 décembre 2025 avec des horaires restreints permettant de collaborer avec le personnel de la Société de la Télécabine de Vercorin SA.



## EVOLUTION DU CAPITAL-ACTIONS



Le 31 octobre 2024 a marqué l'échéance du délai de 5 ans fixé dans l'art. 7 de la loi fédérale sur la mise en œuvre des recommandations du Forum mondial sur la transparence et l'échange de renseignements à des fins fiscales du 21 juin 2019.

A cette date, 953 actions d'une valeur nominale de CHF 250, soit un montant total de CHF 238'250 n'avaient pas été transformées et auraient donc dû être annulées et transformées en actions propres au sens de l'art. 8 de la susdite loi. Cependant, ce total dépasse largement les seuils de 10%, voire de 20% d'actions propres qu'il est possible de détenir pour une société anonyme, selon l'art. 659 CO.

Des démarches ont donc été lancées auprès du Canton afin d'évaluer les options qui se présentent à notre société, dans le but de liquider cette situation, dans le cadre légal, tout en sauvegardant ses intérêts.

Il est probable que tout ou une partie de ces actions soient revendues afin de maintenir le capital-actions à sa hauteur actuelle et de garantir à la société une entrée de liquidités, bienvenue dans le cadre du projet de renouvellement de l'installation.

# RAPPORT FINANCIER

- COMMENTAIRES, COMPTE D'EXPLOITATION, BILAN & ANNEXES AUX COMPTES -

## COMMENTAIRES

- COMPTE D'EXPLOITATION -

Les indemnités tant cantonale que fédérale sont toujours définies en amont de l'exercice sous revue sur la base du budget établi plus d'une année à l'avance, ce qui peut expliquer certains écarts.

Cependant, afin de prendre en compte cette situation, la Loi sur le Transport de Voyageurs prévoit un mécanisme compensatoire en son article 36 qui stipule :

*Art. 36 LTV Présentation du résultat par secteur*

<sup>1</sup>*L'entreprise répond elle-même du déficit si le produit obtenu ainsi que les prestations financières fournies par la Confédération et par les cantons ne lui permettent pas de couvrir les dépenses globales d'un secteur de transport. Elle porte ce déficit au compte du nouvel exercice.*

<sup>2</sup>*Lorsque les recettes et les prestations financières fournies par la Confédération et les cantons dépassent les dépenses globales d'un secteur de transport bénéficiant d'indemnités, l'entreprise affecte au moins deux tiers de cet excédent à une réserve spéciale destinée à couvrir les futurs déficits des secteurs indemnisés. Si cette réserve spéciale atteint 25 % du chiffre d'affaires annuel des secteurs bénéficiant d'indemnités ou si elle atteint 12 millions de francs, le bénéfice est à la libre disposition de l'entreprise.*

<sup>3</sup>*Si l'entreprise cesse son activité dans les secteurs de transport bénéficiant d'indemnités, elle doit dissoudre la réserve spéciale.*

<sup>4</sup>*Si le produit d'un secteur relevant de la concession et ne bénéficiant pas d'indemnités dépasse les dépenses globales de ce secteur, l'entreprise peut disposer librement de l'excédent. Elle peut le provisionner en tout ou en partie pour couvrir de futurs déficits du même secteur. Si elle cesse son activité dans le secteur relevant de la concession, elle doit libérer la provision.*

Les charges de personnel prennent en compte les salaires effectifs du personnel d'exploitation de l'installation, les frais de piquet, le contrat de prestations conclu avec la Société de la Télécabine de Vercorin SA pour la maintenance de l'installation, ainsi que la part des charges de personnel administratif dévolue à notre société par la clef de répartition définie par convention entre les 3 partenaires. Il s'ensuit un transfert entre charges de personnel et frais administratifs.

Les amortissements ont permis de solder l'ensemble des investissements liés à l'installation actuelle à fin 2024.

# COMPTE D'EXPLOITATION

- 2025 -

<b>COMPTE DE RÉSULTAT</b>	<b>31.12.2025</b>	<b>31.12.2024</b>
<b>Produits des ventes</b>	<b>301'704.57</b>	<b>306'897.06</b>
Billets et abonnements	274'138.61	285'959.10
Vente de cartes de ski et Magic Pass	24'096.21	19'975.89
Transport de marchandises	3'469.75	962.07
<b>Autres produits de prestations de service</b>	<b>336'329.88</b>	<b>539'614.07</b>
Compensation de trafic CFF	112'014.84	122'643.56
Recettes diverses (locations antennes)	13'754.49	16'116.51
Indemnité fédérale	132'653.00	252'538.00
Indemnité cantonale	77'907.55	148'316.00
<b>TOTAL DES PRODUITS</b>	<b>638'034.45</b>	<b>846'511.13</b>
<b>Total des charges d'exploitation</b>	<b>-641'932.81</b>	<b>-690'348.83</b>
Personnel	-452'469.65	-479'544.38
Exploitation et Entretien	-120'185.85	-125'176.88
Administration	-58'626.61	-71'196.83
Charges TVA (REDIP subvention)	-10'650.70	-14'430.74
<b>RÉSULTAT D'EXPLOITATION (AVANT AMORTISSEMENT)</b>	<b>-3'898.36</b>	<b>156'162.30</b>
Amortissements sur immobilisations corporelles meubles (annexe 2.1)	-960.00	-154'260.00
<b>RÉSULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>-4'858.36</b>	<b>1'902.30</b>
Résultat financier	-1'426.30	-11'471.96
Résultat exceptionnel	-4'296.73	4'720.66
<b>RÉSULTAT AVANT IMPÔTS</b>	<b>-10'581.39</b>	<b>-4'849.00</b>
Impôts de la société	-917.85	-800.00
<b>RÉSULTAT EXERCICE – TÉLÉPHÉRIQUE</b>	<b>-11'499.24</b>	<b>-5'649.00</b>
<b>Recettes hors exploitation - Restaurant</b>	<b>21'329.86</b>	<b>27'918.60</b>
Locations	21'329.86	27'918.60
<b>Charges hors exploitation - Restaurant</b>	<b>-35'961.14</b>	<b>-15'202.17</b>
Entretien du restaurant	-4'610.22	-3'568.45
Marchandises	-12'574.66	0.00
Personnel	-6'682.04	0.00
Frais d'administration	-1'418.22	-957.72
Amortissements sur restaurant (annexe 2.2)	-10'676.00	-10'676.00
<b>RÉSULTAT HORS EXPLOITATION – RESTAURANT</b>	<b>-14'631.28</b>	<b>12'716.43</b>
<b>RÉSULTAT DE L'EXERCICE EN CHF</b>	<b>-26'130.52</b>	<b>7'067.43</b>

# BILAN

- AU 31 DÉCEMBRE 2025 -

<b>ACTIF</b>	<b>31.12.2025</b>	<b>31.12.2024</b>
Trésorerie	247'814.65	46'091.99
Créances rés. de la vente de biens, prest. de services	4'689.40	4'918.45
Autres créances à court terme	439'133.22	533'003.51
Actifs de régularisation (annexe 2.3)	114'394.95	84'741.33
<b>Total actif circulant</b>	<b>806'032.22</b>	<b>668'755.28</b>
Immobilisations corporelles (annexe 2.1)	501'311.81	502'271.81
Immobilisations hors exploitation (annexe 2.2)	202'308.44	201'919.80
<b>Total actif immobilisé</b>	<b>703'620.25</b>	<b>704'191.61</b>
<b>TOTAL ACTIF EN CHF</b>	<b>1'509'652.47</b>	<b>1'372'946.89</b>
<b>PASSIF</b>	<b>31.12.2025</b>	<b>31.12.2024</b>
Dettes rés. de l'achat de bien et prest. de services	156'321.71	52'588.29
Autres dettes à court terme	4'692.95	5'255.20
Passifs de régularisation (annexe 2.4)	80'719.53	21'054.60
<b>Total capitaux étrangers à court terme</b>	<b>241'734.19</b>	<b>78'898.09</b>
Autres dettes à long terme	500'000.00	500'000.00
<b>Total capitaux étrangers à long terme</b>	<b>500'000.00</b>	<b>500'000.00</b>
Capital-actions (annexe 2.5)	770'000.00	770'000.00
Réserve légale issue du capital	1.00	0.00
Propres Actions	-1.00	0.00
Report exercices précédents et corr. réserve 36 LTV	43'718.80	49'367.80
Résultat de l'exercice	-11'499.24	-5'649.00
<b>Résultat art. 36 LTV</b>	<b>32'219.56</b>	<b>43'718.80</b>
Report exercices précédents (hors exploitation)	-19'670.00	-32'386.43
Résultat de l'exercice (hors exploitation)	-14'631.28	12'716.43
<b>Résultat hors exploitation (restaurant)</b>	<b>-34'301.28</b>	<b>-19'670.00</b>
<b>Total capitaux propres</b>	<b>767'918.28</b>	<b>794'048.80</b>
<b>TOTAL PASSIF EN CHF</b>	<b>1'509'652.47</b>	<b>1'372'946.89</b>

## ANNEXES AUX COMPTES 2025

- TÉLÉPHÉRIQUE CHALAIS-VERCORIN SA, ROUTE D'ANNIVIERS 1, 3967 VERCORIN - SIÈGE SOCIAL : CHALAIS -

- 1 Principes (Art. 959c al. 1 ch. 1 CO)  
Les présents comptes annuels ont été établis conformément aux dispositions du nouveau droit comptable suisse.
- 2 Informations concernant certains postes du bilan et du compte de résultat (Art. 959c al. 1 ch. 2 CO).

<b>2.1 – IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>	<b>Valeur au 01.01.2025</b>	<b>Achats</b>	<b>Total</b>	<b>Taux</b>	<b>Amortissements ordinaires</b>	<b>Valeur au 31.12.2025</b>
Terrains	7'631.80	0.00	7'631.80	0%	0.00	7'631.80
Véhicule – Fiat Panda	600.00	0.00	600.00	-	600.00	0.00
Nouveau téléphérique	493'180.01	0.00	493'180.01	0%	0.00	493'180.01
Bâtiment – salles d'attente	860.00	0.00	860.00	33%	360.00	500.00
<b>TOTAL EN CHF</b>	<b>502'271.81</b>	<b>0.00</b>	<b>502'271.81</b>		<b>960.00</b>	<b>501'311.81</b>

<b>2.2 – IMMOBILISATIONS HORS EXPLOITATION</b>	<b>Valeur au 01.01.2025</b>	<b>Achats</b>	<b>Total</b>	<b>Taux</b>	<b>Amortissements ordinaires</b>	<b>Valeur au 31.12.2025</b>
Rénovation café 1994	194'818.80	0.00	194'818.80	2%	9'376.00	185'442.80
Installations	1.00	0.00	1.00	0%	0.00	1.00
Rénovation restaurant 2020	7'100.00	0.00	7'100.00	10%	1'300.00	5'800.00
Aménagement restaurant 2025	0.00	11'064.64	11'064.64	0%	0.00	11'064.64
<b>TOTAL EN CHF</b>	<b>201'919.80</b>	<b>11'064.64</b>	<b>212'984.44</b>		<b>10'676.00</b>	<b>202'308.44</b>

**2.3 – ACTIFS DE RÉGULARISATION**

	31.12.2025	31.12.2024
Comptes Clients/Débiteurs à facturer	49'293.60	58'992.53
Créanciers Assurances Sociales	25'989.95	22'919.45
Location Restaurant	0.00	2'326.55
Divers	147.05	502.80
Bâloise Assurance	23'266.00	0.00
Indemnités journalières maladie	15'698.35	0.00
<b>TOTAL EN CHF</b>	<b>114'394.95</b>	<b>84'741.33</b>

**2.4 – PASSIFS DE RÉGULARISATION**

	31.12.2025	31.12.2024
Bus de Remplacement	0.00	1'850.15
Divers	0.00	177.35
Créanciers Assurances Sociales	4'683.40	3'603.90
Frais d'entretien	56'519.03	10'823.20
Honoraires Divers	5'000.00	1'600.00
Honoraires fiduciaire – Révision des comptes	3'000.00	3'000.00
Frais d'exploitation restaurant	11'517.10	0.00
<b>TOTAL EN CHF</b>	<b>80'719.53</b>	<b>21'054.60</b>

**2.5 – CAPITAL-ACTIONS**

Au 31 décembre 2025, le capital-actions se compose de 1'250 actions nominatives privilégiées d'une valeur nominale de CHF 100.- et de 2'580 actions nominatives d'une valeur nominale de CHF 250.-. Le capital est entièrement libéré. Conformément à la Loi fédérale sur la mise en œuvre des recommandations du Forum mondial sur la transparence et l'échange de renseignements à des fins fiscales, les actions au porteur ont été transformées en actions nominatives avant le 31 octobre 2024. Toutefois, 953 actions n'ont pas pu être converties, les ayants droit n'ayant pas pu être identifiés à ce jour. Conformément aux dispositions de la loi précitée, celles-ci doivent être qualifiées d'actions propres, entraînant un dépassement du seuil prévu à l'art. 659 al. 2 CO. Une consultation juridique et fiscale a été menée en 2025 et une résolution de ce dossier est attendue au cours de l'exercice 2026.

**2.6 – CHARGES EXCEPTIONNELLES**

	31.12.2025	31.12.2024
Correction chiffre d'affaires cash	0.00	74.30
Financement projet MyRIDE CFF	0.00	89.50
Impôt Communal 2020	0.00	3'952.90
TVSA - Facturation Interne années antérieures	0.00	86'467.98
Boucherie/Pharmacie 2024	1'401.75	0.00
Oiseau Bleu - Bus de remplacement panne moteur	30'279.26	0.00
Frais de réparation - Panne moteur	51'508.46	0.00
GéoVal - Honoraires analyses 2024	1'608.19	0.00
Swiss Post Solutions - Annulation note de crédit	202.06	0.00
CH-Integral - VS Tageskarte 2023	3.01	0.00
<b>TOTAL EN CHF</b>	<b>85'002.73</b>	<b>90'584.68</b>

<b>2.7 – PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>	<b>31.12.2025</b>	<b>31.12.2024</b>
Correction chiffre d'affaires cash	0.00	44.90
Swissgrid - Compensation frais liés à la ligne THT	0.00	93'057.49
Impôt des exercices précédents	0.00	2'202.95
Bâloise - Indemnités sinistres dommages au moteur	80'970.00	0.00
<b>TOTAL EN CHF</b>	<b>80'970.00</b>	<b>95'305.34</b>

### 3 Informations complémentaires (Art. 959c al. 1 ch. 4 CO)

#### 3.1 – EMPLOI À PLEIN TEMPS

Le nombre d'emplois équivalent plein temps en moyenne annuelle est inférieur à 10.

#### 3.2 – ASSURANCES

L'exploitation du téléphérique est assurée contre les risques suivants :

- Choses et pertes d'exploitation auprès de Baloise
- Bris de machines auprès de Baloise
- Responsabilité civile entreprises et produits à hauteur de CHF 100 mio dans le cadre du contrat conclu par Remontées Mécaniques d'Anniviers auprès de VVST

#### 3.3 – ENGAGEMENT DE LEASING

Néant

#### 3.4 – ACTIFS GAGÉS OU CÉDÉS POUR GARANTIR LES ENGAGEMENTS DE LA SOCIÉTÉ

Néant

#### 3.5 – DETTES ENVERS LES INSTITUTIONS DE PRÉVOYANCE

Néant

#### 3.6 – DROIT DES SUBVENTIONS

Conformément à l'art. 37, al. 3, de la LTV, l'OFT vérifie périodiquement ou en fonction des besoins si les comptes sont conformes aux dispositions légales et aux conventions sur les contributions et les prêts des pouvoirs publics qui en découlent. Le résultat de l'audit 2025 n'est pas encore disponible au moment de la publication du rapport de gestion.

#### 3.7 – DIVERS

Le Téléphérique Chalais-Vercorin SA sera remplacé d'ici fin 2027 selon le projet en cours.

# ORGANE DE RÉVISION

- RAPPORT DE FIVA AUDIT SA -

## Rapport de l'organe de révision sur le contrôle restreint à l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de Téléphérique Chalais-Vercorin SA Chalais

En notre qualité d'organe de révision, nous avons contrôlé les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) de Téléphérique Chalais-Vercorin SA pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2025.

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels incombe au conseil d'administration alors que notre mission consiste à contrôler ces comptes. Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément et d'indépendance.

Notre contrôle a été effectué selon la Norme suisse relative au contrôle restreint. Cette norme requiert de planifier et de réaliser le contrôle de manière telle que des anomalies significatives dans les comptes annuels puissent être constatées. Un contrôle restreint englobe principalement des auditions, des opérations de contrôle analytiques ainsi que des vérifications détaillées appropriées des documents disponibles dans l'entreprise contrôlée. En revanche, des vérifications des flux d'exploitation et du système de contrôle interne ainsi que des auditions et d'autres opérations de contrôle destinées à détecter des fraudes ne font pas partie de ce contrôle.

Lors de notre contrôle, nous n'avons pas rencontré d'élément nous permettant de conclure que les comptes annuels ainsi que la proposition concernant l'emploi du bénéfice ne sont pas conformes à la loi et aux statuts.

Nous attirons votre attention sur le fait que la société détient des actions propres excédant 10% du capital-actions inscrit au registre du commerce. Ceci constitue une violation de la loi au sens de l'art. 659 al. 2 CO.

Fiva Audit SA

**SEQ** Signature électronique qualifiée - Droit suisse  
Signé sur Skribble.com

Robin Bruttin  
Expert-réviseur agréé  
Réviseur responsable

**SEQ** Signature électronique qualifiée - Droit suisse  
Signé sur Skribble.com

Christelle Chevalley Emery  
Réviseur agréée

Sion, le 6 mai 2026

Annexes :

Comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe)

# CONVOCATION À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

- JEUDI 28 MAI 2026, À 19H, À LA SALLE POLYVALENTE DE CHALAIS -

Madame, Monsieur,

En conformité avec les dispositions statutaires, les actionnaires de **Téléphérique Chalais-Vercorin S.A.** sont convoqués en assemblée générale ordinaire,

**Jeudi 28 mai 2026, à 19h, à la Salle Polyvalente de Chalais.**

## Ordre du jour

- 1 Contrôle des présences dès 18h, sur présentation de la carte d'admission
- 2 Lecture et approbation du Procès-verbal de l'assemblée générale du 22 mai 2025  
Le Conseil d'Administration propose d'approuver ce procès-verbal
- 3 Présentation du rapport annuel et des comptes de l'exercice 2025
- 4 Présentation du rapport de l'organe de révision
- 5 Approbation du rapport annuel et des comptes 2025  
Le Conseil d'Administration propose d'approuver le rapport annuel et les comptes 2025
- 6 Affectation du bénéfice  
Le Conseil d'Administration propose de ne pas verser de dividende
- 7 Décharge aux organes responsables  
Le Conseil d'Administration propose de donner décharge aux membres du Conseil d'Administration
- 8 Nomination statutaire  
- Organe de révision
- 9 Divers

Les comptes de l'exercice 2025 ainsi que le rapport de l'organe de révision peuvent être consultés auprès de l'administration de la société, située dans les bureaux de la Télécabine, durant les heures de bureau. Le procès-verbal de la dernière assemblée générale est consultable en ligne sous [www.vercorin.ch/entreprises](http://www.vercorin.ch/entreprises).

Le téléphérique est gratuit pour les actionnaires qui se rendent à l'assemblée, sur présentation de la lettre de convocation. Après la réunion, le retour est assuré.

Nous vous adressons, Madame, Monsieur, nos meilleures salutations.

**Téléphérique Chalais-Vercorin SA**



**KILIAN SIGGEN**  
Président



**ARTHUR CLIVAZ**  
Directeur



**Téléphérique Chalais-Vercorin S.A.**

3967 Vercorin

027 455 19 65

[www.vercorin.ch](http://www.vercorin.ch)

